



Municipalité de Crabtree

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

AVIS ANNONÇANT UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE LA CONSULTATION RELATIVE AU PROJET DE RÈGLEMENT 99-044-34 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 99-044.

Aux personnes intéressées par le projet de règlement modifiant le règlement de zonage 99-044.

1. Lors d'une séance régulière du 3 juin 2013 ajournée le 17 juin 2013, le Conseil municipal a adopté un projet de règlement modifiant le règlement de zonage 99-044.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 5 août 2013 à la salle du Conseil municipal, au 111, 4^e Avenue à Crabtree, à 19 h. L'objet de cette assemblée est aux fins de consultation du projet de règlement 99-044-34 modifiant le règlement de zonage 99-044.

La modification du règlement de zonage 99-044 consiste à abroger et remplacer l'article 7.5 relatif aux ventes de garage.

3. Qu'au cours de cette assemblée publique, monsieur le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
4. Que le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, au 111, 4^e Avenue à Crabtree du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 16 h 30.

Le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Donné à Crabtree ce, 22 juin 2013

Pierre Rondeau

Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné(e), Pierre Rondeau, secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 22 juin 2013 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22 juin 2013